

## COLOMBIE : attaques contre des syndicalistes

### Défendre les droits des employés de l'éducation, de la santé et des services publics

**Arselio Peñas Guatico et Jhon Jairo Osorio Pisario**, enseignants, faisaient partie de la communauté indigène Wounaan, dans le département du Chocó et ils étaient membres de l'Union des enseignants du Chocó. Le 30 mars 2006, des membres des Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia (FARC, Forces armées révolutionnaires de Colombie) sont venus chercher Arselio Peñas Guatico à l'école où il travaillait. Son corps a été retrouvé le jour même, à l'extérieur du village. Le 31 mars, Jhon Jairo Osorio Pisario aurait été contraint par les FARC de descendre du bateau qui l'emménageait vers la municipalité d'Istmina. Son corps a été retrouvé le lendemain. D'après les villageois, les FARC avaient accusé les deux enseignants d'être des informateurs de l'armée.

Les syndicalistes colombiens qui militent dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services publics font l'objet de menaces, de manœuvres d'intimidation, d'homicides. Dans l'éducation, par exemple, où 35 employés ont été tués en 2006, il y a eu plus d'assassinats de syndicalistes que dans tout autre secteur.

Ceux de l'éducation et de la santé sont pris pour cibles non seulement en raison de leurs activités syndicales, mais aussi, souvent, parce qu'ils sont actifs dans des régions en proie à d'importants conflits. Les parties au

conflit armé les accusent de collaborer avec leurs ennemis. Ainsi, les membres des professions médicales sont souvent accusés par les forces de sécurité de prendre parti pour les groupes de la guérilla, en particulier lorsqu'ils soignent des combattants blessés, qu'ils le fassent de leur plein gré ou parce qu'ils y sont forcés. Et lorsqu'ils soignent des agents des forces de sécurité, ce sont les organisations de la guérilla qui les incriminent. Les syndicalistes du système éducatif, de la santé et du secteur public ont été pris pour cibles parce qu'ils se sont élevés contre les propositions de réforme avancées par le gouvernement, notamment les privatisations. Dans d'autres cas, c'est dans le cadre de conflits du travail qu'ils ont été visés, ce qui laisserait entendre que ce serait en raison de leur action en faveur des droits économiques et sociaux.

Le 25 novembre 2005, une bombe a explosé dans la salle de conférence de l'hôpital María Inmaculada, à Florencia (département du Caquetá). Au moment de l'explosion, une réunion organisée par l'Association nationale des travailleurs et employés des hôpitaux, cliniques, centres de consultation et organisations en charge de la santé publique (ANTHOC) était en cours pour discuter d'une réforme des services de santé défendue par les autorités sanitaires régionales. Ces réformes prévoient en particulier la privatisation de ces services et le licenciement d'un certain nombre d'employés. L'explosion a fait sept blessés et un

## Qui sont les responsables de ces atteintes aux droits humains ?

Une grande part des atteintes aux droits humains commises contre des syndicalistes ne peut être attribuée à aucun groupe en particulier. Toutefois, lorsque la responsabilité est évidente, il s'avère qu'elle est en très grande partie imputable aux forces de sécurité et aux groupes paramilitaires soutenus par l'armée. Dans un certain nombre de cas, elle a été attribuée à des organisations de la guérilla.

Depuis quarante ans, la Colombie est le théâtre d'un conflit armé qui oppose les forces militaires et paramilitaires à des mouvements de guérilla, dont les FARC constituent le groupe le plus

important. Bien que l'on constate une diminution de certains types de violence liée au conflit armé, il n'en reste pas moins que la situation en matière de droits humains demeure difficile en Colombie. Toutes les parties au conflit continuent de commettre des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et d'autres atteintes au droit international.

Le conflit sert de prétexte à ceux qui veulent étendre et protéger leurs intérêts économiques. Ainsi, dans les régions présentant un intérêt économique important, par exemple pour leur richesse minière ou agricole, plus de 60 p. cent des plus de trois

millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays ont été chassées de leur maison et de leurs terres.

Bien que plus de 30 000 paramilitaires aient été officiellement « démobilisés » au cours de ces trois dernières années dans le cadre d'un processus très controversé lancé par le gouvernement, de nombreux éléments montrent que les groupes paramilitaires restent actifs et continuent de se rendre coupables d'atteintes aux droits humains, telles que des menaces, des homicides et des disparitions forcées, parfois avec l'accord ou la complicité des forces de sécurité.

Pour plus d'informations, voir le rapport d'Amnesty International intitulé *Colombie. Homicides, détentions arbitraires et menaces de mort. La réalité du syndicalisme en Colombie* (index AI : AMR 23/001/2007), disponible sur [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org).

Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni

© ÉFAI, pour la version en langue française, [www.efai.org](http://www.efai.org).

**mort, Jairo Antonio Fajardo**, auxiliaire de santé et dirigeant communautaire dans la municipalité de Cartagena del Chairá. Jairo Antonio Fajardo avait été détenu pendant huit mois, accusé d'insoumission, puis remis en liberté faute de preuves. D'après les informations disponibles, **Wilson Pérez Méndez et Alfredo Castro**, deux responsables de l'ANTHOC, avaient reçu avant cela, par téléphone, des menaces de mort émanant, semble-t-il, de paramilitaires. Les autorités ont déclaré que la bombe avait été posée par Jairo Antonio Fajardo.

Les syndicalistes sont régulièrement qualifiés de subversifs par les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires. Cette qualification est fréquemment suivie de violations des droits humains, souvent à l'occasion de conflits sociaux ou de négociations sur les conditions de travail.

Le 15 août 2006, **Martha Cecilia Díaz Suárez**, présidente de l'Association des travailleurs départementaux de la fonction publique ASTDEMP, a été enlevée à Bucaramanga par des inconnus. Ses agresseurs l'ont forcée à monter dans un véhicule et l'ont emmenée dans un secteur à la limite des municipalités de Floridablanca et de Girón. L'accusant d'appartenir à un groupe de guérilla, ils lui ont demandé des renseignements sur David Florez et César Plazas, respectivement président et trésorier de la section du département de Santander de la CUT,

et l'ont frappée. Ils lui ont aussi montré la photo d'une de ses filles en lui disant qu'ils l'avaient tuée, et des photos d'elle-même participant à une manifestation de la CUT qui avait eu lieu la semaine précédente à Bucaramanga. Cet enlèvement faisait suite à des menaces de mort dirigées contre l'ASTDEMP et l'USITRAS (Union syndicale des travailleurs de Santander) en mars 2006. Le 22 septembre 2006, la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'OEA a demandé instamment au gouvernement colombien de prendre des mesures afin de protéger Martha Cecilia Díaz ainsi que la vice-présidente de l'ASTDEMP, **María Paz Mancilla Gamboa**. Le 8 mars 2007, à Floridablanca, des agents de sécurité privés ont empêché une tentative d'agression présumée contre Martha Cecilia Díaz par des hommes armés qui n'ont pas été identifiés.

En Colombie, les syndicalistes sont confrontés à de sérieux risques de violations de leurs droits fondamentaux. Les gouvernements colombiens qui se sont succédé ont mis en œuvre une série de mesures pour renforcer la sécurité des syndicalistes mais cela n'a permis de vraiment garantir cette protection ni à ces derniers ni à leur famille. La sécurité des syndicalistes ne pourra être assurée à long terme que si les autorités colombiennes décident de tout mettre en œuvre pour mettre fin à l'impunité dont bénéficia l'immeuble majorité des responsables des atteintes aux droits humains visant ces militants.

## Agissez !

Envoyez vos appels :

- » **au président de la République**, señor Presidente Álvaro Uribe Vélez, Presidente de la República, Palacio de Nariño, Carrera 8 No.7-26, Bogotá, Colombie

Faites-lui part de votre préoccupation devant la crise des droits humains à laquelle sont confrontés les syndicalistes en Colombie, et priez-le instamment de veiller à ce que les autorités colombiennes prennent des mesures énergiques, en accord avec les personnes en danger, pour assurer leur sécurité. Demandez-lui de faire veiller à ce que les recommandations du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme soient pleinement mises en œuvre. Priez-le instamment de faire en sorte que les menaces de mort proférées et les meurtres perpétrés contre des syndicalistes des secteurs de l'éducation, de la santé et des services publics fassent l'objet d'enquêtes approfondies et impartiales, que les résultats soient rendus publics et que les responsables soient traduits en justice. Rappelez-lui que le gouvernement de Colombie a signé, en juin 2006, un Accord tripartite avec les syndicats et le patronat par lequel il s'engageait à mettre fin à l'impunité pour les auteurs d'atteintes aux droits

humains des syndicalistes. Enjoignez-lui de veiller à ce que l'unité spéciale d'enquête judiciaire mise en place aux termes de cet Accord pour enquêter sur ces atteintes aux droits humains soit dotée des effectifs nécessaires et de ressources suffisantes.

- » **au ministre des Affaires étrangères de votre pays**, en soulevant ces questions et en lui demandant comment votre gouvernement entend appeler les autorités colombiennes à suivre ces recommandations. Si le ministère est en contact avec des groupes de la guérilla, demandez à vos autorités de s'adresser à ces groupes pour qu'ils fassent cesser les meurtres de syndicalistes.
- » **à votre syndicat**, et priez-le instamment de soulever ces questions auprès des gouvernements de Colombie et de votre propre pays.

Plusieurs sections d'Amnesty International mènent actuellement d'autres actions de campagne sur la situation des syndicalistes en Colombie. N'hésitez pas à contacter celle de votre pays pour savoir si elle participe à l'action et pour lui demander comment vous pouvez y prendre part.

**Amnesty International** est un mouvement mondial regroupant 2,2 millions de personnes qui défendent les droits humains dans plus de 150 pays et territoires. La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux. Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute idéologie politique, de tout intérêt économique et de toute religion. Notre action est en grande partie financée par les contributions de nos membres et par des dons.